



Welcome on board !

Bonjour et bienvenu(es) à bord de Lullaby !

Nous vous remercions d'avoir choisi Lullaby pour vos vacances sur l'eau. Ce manuel vous donnera toutes les informations nécessaires pour passer d'agréables vacances en bateau et en toute sécurité.

Prenez le temps de vous familiariser avec les informations qui se trouvent dans ce manuel avant de partir pour votre croisière. Si vous avez des questions, nous serons heureux d'y répondre.

Nous vous souhaitons d'agréables vacances à bord de Lullaby !

N'hésitez pas à nous contacter au +33(0)663252512, +33786745513, +33604558060, ou par mail à l'adresse boat@gmx.fr en cas de sinistre, ou si ce manuel ne répond pas à l'une de vos questions.

Numéros d'urgence :

- police/gendarmerie : 17

- pompiers : 18

- urgences UE : 112

- Table des matières -

- 1.** Accueil
- 2.** Table des matières
- 3.** Consignes pré-embarquement
- 4.** Vie à bord
- 10.** Les équipements de sécurité
- 11.** Inventaires
- 12.** Point réglementation et zone de navigation
- 14.** Conditions générales de vente
- 17.** Emplacement des éléments de sécurité
- 18.** Documents de bord
- 24.** Maniement du bateau
- 37.** Signaux de navigation
- 38.** Nœuds
- 39.** Cartographie - Le canal de Bourgogne de Laroche-Migennes à St-Jean-de-Losne
- 53.** Mode d'emploi vélos

- Consignes pré-embarquement - Comment se déroulera votre séjour

Avant de réserver : après s'être entendus sur les dates, horaires d'arrivée et départ, vous êtes invité(e)s à verser un acompte de 30% via Paypal, chèque, virement bancaire, ou en CB si vous avez la possibilité de vous déplacer au bateau. Les CGV vous sont transmises.

Pensez à nous indiquer combien de personnes (adultes/enfants) prendront part au voyage afin que nous préparions votre séjour au mieux.

A l'embarquement : le solde de la réservation est à régler par carte bancaire ou Paypal à l'embarquement. Une facture vous sera transmise par mail.

La caution de 1500€ est prélevée via votre carte bancaire par un service en ligne : Swikly. Le montant sera débloqué à votre retour après un état des lieux.

Après avoir fait le tour de *Lullaby*, et avoir pris connaissance des consignes, vous émargez le contrat de location. Vous conservez un exemplaire avec vous. Comptez une heure pour que nous fassions ensemble le tour du bateau et pour la prise en main.

Vous trouverez un fond d'intendance à bord : sucre, sel, poivre, huile, vinaigre, liquide vaisselle, éponges, papier toilette et nécessaire de ménage... Éventuellement de quoi se faire un repas, et quelques dosettes pour la cafetière Nespresso. C'est à vous de prévoir vos repas.

Les draps et serviettes de toilette sont quant à eux fournis. Merci de prévoir des savons bio car toutes les eaux usées du bateau sont rejetées dans le canal ! Prévoyez également de l'eau : le réservoir d'eau contient de l'eau potable mais elle n'a pas très bon goût.

Pendant la navigation : si le livret de bord ne répond pas à l'une de vos interrogations, n'hésitez pas à nous contacter.

A votre retour : Nous faisons ensemble le tour du bateau pour lister les éventuelles pertes ou casse, vous restituez les clés et votre caution est débloquée.

Les tarifs de base sont les suivants pour l'année 2020 :

Entre le :	Et le :	tarif jour €	tarif semaine €	ménage/séjour €
dimanche 30 juin	dimanche 1er septembre	-	1260	45
samedi 4 avril dimanche 1 sept	dimanche 28 juin fin octobre	180	1080	18/45
nuit supplémentaire à bord		55		

Juillet/août : départ le dimanche à 15h, retour le dimanche suivant à 12h.

Ces tarifs incluent le carburant, le linge de lit et de toilette, ainsi que le stationnement à quai à Saint Florentin.

Le parking VL est offert pour tout séjour dans un parc clos et vidéo-surveillé (accès de 08h à 19h).

- taxe de séjour : 0,20€ par adulte et par nuit passée au port de Saint-Florentin.
- frais de ménage : 18€ jusqu'à trois jours, 45€ au delà, par séjour.

Lullaby, SARL au capital de 1000€, immatriculée au RCS Auxerre 851 771 519

- Vie à bord -

Vous trouverez à bord tous les équipements de sécurité : bouée de sauvetage à l'arrière du bateau, des gilets de sauvetage pour chaque passager, un kit de premier secours dans les soutes de la cabine avant, et deux extincteurs dans le carré.

La cuisine est entièrement équipée avec : une cuisinière avec un four à gaz, un réfrigérateur, de la vaisselle, des ustensiles de cuisine et des torchons.

Le nécessaire pour le ménage, ainsi qu'un seau pour rincer le pont du bateau lors de votre croisière sont situés dans les coffres sous les banquettes. Un maillet, des piquets et cordes d'amarrage vous permettront de vous amarrer partout où c'est autorisé.

Vous trouverez tables et chaises sur le pont, d'autres sont disponibles à l'intérieur avec deux transats.

Le bateau est équipé d'un coffre-fort. Faites-en usage si vous quittez le bateau, et ne laissez jamais des objets de valeur visibles de l'extérieur.

Parking

Vous disposez d'un parking sécurisé au port de Saint Florentin. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage ou de vols dans les véhicules.

Barbecue

Les barbecues au charbon de bois ou les feux de camp sont interdits le long des voies navigables. Cependant, vous pouvez cuisiner sur le barbecue à gaz qui est installé sur **Lullaby**.

Lit

Le lit de la cabine arrière mesure 120x200cm. A l'avant, le lit en trapèze (qui épouse la forme de l'avant du bateau) mesure 70cm aux pieds, 200cm à la tête, et 160/180cm en longueur. Il est transformable en lit double ou deux couchettes simples. . Le carré central peut se transformer en lit, qui mesure alors 120x200cm. Les draps et serviettes sont fournis.

Frais de nettoyage

Vous avez réglé lors de la réservation un forfait ménage, nous nous occuperons du nettoyage final du bateau à votre place.

Le bateau doit néanmoins être rendu dans un état de propreté correct et bien rangé. Vous devez sortir les poubelles, rincer les ponts, rendre les salles de bains et les toilettes propres, laver et ranger la vaisselle.

Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de vous facturer des frais de ménage supplémentaires de 50€.

Eau

Le bateau dispose d'un réservoir d'une capacité de 450 litres. Cette réserve d'eau est suffisante pour 2 ou 3 jours selon le nombre de personnes à bord et bien évidemment

de votre consommation en eau. Une pompe électrique distribue cette eau aux différents robinets, il est nécessaire de l'activer via le bouton sur le tableau de bord. N'hésitez pas à la couper si vous n'utilisez pas d'eau (la nuit notamment, ou lors de vos séjours à quai. Elle se mettra en route automatiquement chaque fois que vous ouvrirez un robinet et se coupera quand vous le fermerez. Attention, si vous veniez à vider totalement le réservoir, la pompe ne s'arrêtera pas. La turbine tournant à sec serait rapidement endommagée.

Nous vous recommandons de faire le plein d'eau à chaque fois que cela est possible (les lieux pour faire le plein d'eau se trouvent dans les villes et différents ports sur votre route).

Le bouchon de remplissage du réservoir se situe au sol sur le pont sur la droite du bateau. C'est un capuchon en inox avec écrit "**WATER**" dessus. Vous disposez dans le coffre du carré d'un tuyau d'une vingtaine de mètres. **Attention de ne pas confondre avec le réservoir de carburant !**

Dans certains ports, vous devrez payer pour faire le plein d'eau.

L'eau chaude

L'eau chaude est produite par le système de refroidissement du moteur ou par la prise de quai. Pour faire chauffer l'eau par le moteur, il faut que le moteur tourne environ une heure.

La douche

Quand vous prenez votre douche, l'eau s'accumule dans un réceptacle sous vos pieds. Pour vider ce réceptacle, vous actionnez la pompe via un interrupteur rouge situé à droite sous le lavabo. **N'oubliez pas d'enlever les cheveux et autres impuretés** qui pourraient obstruer le filtre de la pompe.

Les toilettes

Un petit levier est placé au sommet de la pompe. Basculez-le vers vous (open flush) et actionnez la pompe pour amener de l'eau propre. Basculez-le ensuite dans l'autre sens (dry bowl closed) et pompez à nouveau pour évacuer. **Bien laisser le levier vers le fond (dry bowl closed) après utilisation.**

Si vos toilettes se bouchent, remplissez la cuvette avec le pommeau de douche ou avec un seau et pompez vigoureusement. Renouveler la manoeuvre si besoin...!

Pour éviter tout désagrément, vous devez demander à tous les membres de votre équipage de respecter les consignes suivantes :

Ne jetez pas de débris dans les toilettes ! utilisez un minimum de papier



hygiénique et rincez généreusement. Tout ce qui est déposé dans la cuvette est broyé et termine dans le canal !

Les eaux usées

Toutes les eaux usées du bateau passent dans un broyeur et sont rejetés dans le canal. Il est donc primordial d'utiliser aux maximum les poubelles, et d'employer des savons biologiques. Le liquide vaisselle disponible est fait maison, il contient de l'eau, du savon de Marseille, du bicarbonate de soude, des cristaux de soude, des huiles essentielles et du savon noir.

La pompe de cale

Une pompe munie d'un flotteur située dans la cale se met en marche automatiquement si le niveau d'eau monte trop.

L'alimentation électrique 12 V

L'électricité à bord est fournie par des batteries 12 V rechargées soit par le moteur, soit par la prise de quai. L'une ne sert qu'au démarrage, les autres aux usages domestiques. Pour disposer de batteries efficacement chargées, il est essentiel que la prise de quai soit branchée autant que possible.

Lullaby est équipé de prise 12 V USB de type allume- cigares. Vous pouvez y brancher un chargeur de téléphone portable ou tout autre équipement de faible puissance disposant d'une connexion adéquate.

L'alimentation électrique 220 V :

La prise de quai permet, par l'intermédiaire d'un câble, de charger les batteries et de faire fonctionner les appareils domestiques. Les bornes électriques sont présentes dans la plupart des ports, nous vous conseillons de les utiliser afin d'optimiser les performances du système électrique de votre bateau.

Les appareils à forte consommation électrique ne sont toutefois pas recommandés. Evitez de surcharger le réseau électrique du bateau.

Les coupe-batterie : le loquet situé en bas à droite de la porte latérale (signalé par un triangle bleu) permet d'isoler les batteries (en cas d'incendie par exemple). Dans tous les autres cas, n'y touchez pas. Si par contre une panne d'électricité survenait, commencez par vérifier qu'ils n'ont pas été coupés par inadvertance.

Les fusibles et les disjoncteurs : ceux-ci protègent le circuit électrique du bateau. En cas de panne électrique partielle, vérifiez d'abord les fusibles ou les disjoncteurs. Ils se trouvent sous le poste de barre intérieur.

Lullaby est équipé d'un réfrigérateur. Ses performances sont limitées par rapport à un modèle domestique. N'en attendez donc pas un froid polaire. Le réfrigérateur est alimenté par la batterie du bord. Pour ne pas endommager la batterie, il se coupe automatiquement dès que sa puissance descend en dessous de 11 V. Attention à bien le fermer, vous devez entendre un clic.

Chauffage

Lullaby est équipé d'un chauffage par air pulsé. La chaleur est produite par un moteur diesel auxiliaire mais elle est distribuée par des ventilateurs électriques et consomment de l'énergie. Ne laissez pas le chauffage allumé inutilement quand vous quittez le bateau ou pendant la nuit.

Pour l'enclencher, utilisez les deux petits boîtiers de commande sur la droite du poste de barre intérieur, l'un règle la température, et l'autre l'intensité de la soufflerie et la mise en marche/arrêt.

Le gaz

La bouteille de gaz se trouve dans le coffre carré à l'avant du bateau, sur le pont. La gazinière fonctionne comme une gazinière domestique, les boutons des feux des plaques sont situés aux extrémités.

Si la bouteille est vide, il y en a une pleine sur le pont arrière.

Le carburant

Le plein de gasoil, fait avant votre départ, vous permet de naviguer toute la semaine sans soucis. Le prix du carburant est inclus dans le prix de la réservation et vous n'avez pas à faire le plein au retour.

Frais d'abandon

Nous vous rappelons que conformément aux conditions de location, nous nous réservons le droit de se faire rembourser toutes dépenses que le retour tardif ou le non-retour de votre bateau pourrait entraîner. Des frais d'abandon seront exigés si le bateau n'est pas restitué à Saint Florentin.

Mise en route du moteur

1. Pour démarrer le moteur, rendez-vous au poste de barre intérieur. Assurez-vous que le levier des gaz est au point mort, en position vers le haut. Le bouton gris qui se trouve juste en dessous doit être sorti (moteur débrayé). Poussez légèrement le levier vers l'avant, sur 3-4cm ou environ 15°.
2. Débranchez la prise de quai et assurez-vous qu'elle ne risque pas de tomber à l'eau.
3. Insérez maintenant la clé dans le contact et faites un quart de tour vers la droite sans forcer. Le contact s'allume, ainsi que les voyants et compteurs.
4. Maintenez à présent la clé un peu plus vers la droite, il y a une résistance. Les voyants et compteurs s'éteignent. Maintenez cette position pendant une dizaine de secondes jusqu'à ce que le ressort situé sous la grille juste au dessus de la serrure rougisse.
5. Sans relâcher, tournez un peu plus la clé vers la droite et maintenez 2-3 secondes que le moteur se mette en marche.

Maniement du bateau - Généralités

La barre fonctionne comme le volant d'une voiture, il faut la tourner à droite si l'on veut aller à droite et inversement. La barre actionne un gouvernail qui se trouve à l'arrière du bateau, après l'hélice qui elle est fixe.

A allure lente, vous pouvez utiliser le joystick sur le poste de barre pour actionner le propulseur d'étrave. Il s'agit une hélice situé sous la coque à l'avant, et parallèle à l'axe du bateau. Elle vous permet d'orienter le nez du bateau, poussez vers la droite pour aller à droite et inversement.

Cependant, contrairement à une voiture, il y a un temps de réaction entre vos actions sur le poste de barre et le mouvement du bateau. Il est donc primordial d'anticiper au maximum ses réactions. A la vue d'une écluse, vous pouvez par exemple réduire les gaz car l'élan du bateau va l'amener tranquillement vers là où vous voulez aller.

Vous pouvez indifféremment diriger le bateau depuis l'intérieur ou l'extérieur. Aucune action n'est nécessaire pour passer d'un poste à l'autre.

Bien que l'allure soit lente, diriger un bateau demande une attention toute particulière et de chaque instant. Ne laissez jamais la barre sans équipier. Pour changer de poste de barre, confiez-là à un membre de l'équipage le temps pour vous de sortir ou rentrer.

Les pare-battages (bouées sur les flancs du bateau pour éviter les chocs avec les quais) doivent être en permanence contre la coque. Merci de ne jamais les retirer ou déplacer.

Les amarres (aussi appelées bouts, cordes, ...) doivent impérativement passer dans les orifices prévus à cet effet sur la partie basse des bastingages (parapet autour du bateau).

Quitter le quai

Pour quitter le quai, moteur en route : assurez-vous que le levier d'accélérateur est bien en position vers le haut et le bouton d'embrayage enfoncé. Vous pouvez maintenant prendre les commandes depuis l'extérieur sans manœuvre particulière.

Une fois sur le pont supérieur, assurez-vous que l'environnement est propice à une manœuvre. Si un autre bateau est en mouvement, attendez qu'il ai terminé pour partir.

Détachez la corde à l'avant du bateau et mettez-là à un endroit où elle ne risque pas de tomber à l'eau. Prenez la barre, et assignez un équipier pour qu'il ramène les cordages à l'arrière du bateau afin de vous désolidariser complètement du quai. Une fois tous les cordages ramenés à l'intérieur du bateau, vous êtes prêts à partir.

Enfoncez doucement le levier vers l'avant, à environ 20°. L'hélice tourne et vous avancez doucement.

Une fois en navigation, les actions sur la barre et le levier d'accélérateur doivent être très légers. A vouloir corriger sans cesse, vous allez faire des zig-zags et mettre le bateau en travers. Prenez votre temps et gardez votre calme, l'apprivoiser demande un peu de temps !

En cas d'homme à la mer

La baignade est interdite dans le canal ! Vous pouvez cependant profiter des rivières qui le longe pour vous rafraîchir.

Si une personne venait à tomber à l'eau malgré votre vigilance et le respect des règles de sécurité, lancez immédiatement en sa direction la bouée ronde orange mise à disposition sur le pont supérieur. Elle est équipée d'une corde de 30m reliée au bateau.

Coupez les gaz et immobilisez le bateau avant d'entreprendre toute manœuvre.

Faites très attention avant de récupérer la personne si elle n'a pas pu regagner la berge : coupez impérativement le moteur pour éviter qu'elle ne se blesse avec l'hélice située sous le bateau. Remontez la personne grâce à l'échelle arrière.

- Les équipements de sécurité -

Extincteurs et couverture anti-feu

Lullaby est équipé de deux extincteurs situés dans le carré, et d'une couverture anti-feu. Pour éviter d'avoir à vous en servir, respectez les consignes suivantes : ne laissez jamais une flamme allumée sans surveillance; assurez-vous qu'aucun rideau ou toute autre matière inflammable n'est pas trop proche de la cuisinière.

Les gilets de sauvetage

Si vous n'êtes pas sûr de vos capacités de nageur il est fortement conseillé de porter un gilet de sauvetage. **Lullaby** en a suffisamment pour tous les membres d'équipage dans les coffres de la cabine avant et symbolisés par des panonceaux. Pensez à faire les essayages et à leur demander de les porter au moins lors des manoeuvres et des éclusages.

Ne sautez jamais du bateau et soyez vigilants car certains obstacles ne sont pas toujours visibles sur les berges (racines, inégalités, rochers). Afin de garantir votre sécurité, veuillez respecter cette consigne.

En tant que Capitaine n'oubliez pas que vous êtes responsable des actes de votre équipage.

- Inventaire de la pharmacie -

(conforme à la réglementation D240)

Pansements découpables

1 paire de ciseaux

1 pince à épiler

1 couverture de survie

Compresse stériles

Sparadrap

Coton

Sérum physiologique

Solution antiseptique

Écharpe triangulaire

Gants

L'ouverture de la trousse de secours est automatiquement facturée 30€.

- Inventaire de la valise sécurité -

1 écope

1 lampe torche

1 paire de jumelles

3 gilets de sauvetage 50-70kg 100N

2 gilets de sauvetage +80kg 50N

2 gilets de sauvetage 70-90kg 100N

1 gilet de sauvetage bambins -15 kg 100N

2 extincteurs 2kg

1 bouée ronde et longe de 30m

- Point réglementation -

Vous avez reçu lors de votre départ une formation suffisante pour la conduite de **Lullaby** que vous louez.

Sachant que la longueur du bateau est inférieure à 15m et son taux de motorisation inférieur à 1,15 (la vitesse ne peut dépasser 12km/h), et conformément aux réglementations européennes (décret no 91-731 du 23 juillet 1991 et arrêté du 25 octobre 2007 relatif aux conditions de conduite des coques de plaisance nolisés et à la délivrance de l'agrément pour leur nolisage), le permis de navigation en eaux intérieures n'est pas nécessaire.

Le taux de motorisation de Lullaby est de 0,88.

En cas de contrôle par les autorités, veuillez présenter la photocopie de la carte de circulation du bateau, l'attestation d'assurance, ainsi que le contrat de location (équivalent à carte de circulation). Des justificatifs d'identité peuvent vous être demandés.

- Zone de navigation -

Depuis Saint Florentin, nous vous conseillons de partir vers le sud afin de visiter les endroits suivants :

Pour un week-end : allez vers Tonnerre, qui abrite de nombreux vestiges antiques, dont la fameuse "fosse Dionne".

Pour 3 à 5 jours : en une grosse journée de navigation ou deux jours, vous pouvez rejoindre Tanlay et son magnifique château des Ducs de Bourgogne. A Tonnerre, vous pourrez admirer de beaux bâtiments.

Pour une semaine : n'hésitez pas à descendre le canal de Bourgogne jusqu'à Ancy-le-Franc, que vous apprécierez pour son château et son magnifique lavoir. Vous pouvez aussi aller à Auxerre, célèbre pour son Abbaye, sa cathédrale Saint-Etienne ou encore la Tour de l'horloge.

Information

Le permis plaisance est obligatoire pour circuler sur les voies suivantes :

Bassin aquitain :

- la Gironde ;
- la Garonne du confluent avec le Lot (écluse de Nicole, PK 946,200) au bec d'Ambès ;
- la Dordogne, du confluent de la Lidoire, commune de Castillon-la-Bataille, au bec d'Ambès ;

- l'Isle, de l'écluse de Laubardemont, commune de Sablons, au confluent de la Dordogne ;
- la Garonne en amont du confluent avec le ruisseau de la Cère (PK 763,300) ;
- la Garonne entre le pont de Malauze (PK 772,250) et le confluent avec le Lot à l'écluse de Nicole (PK 946,200) ;
- le Lot en amont du pont de Larnagol, département du Lot (PK 793,600) et entre le barrage de Luzech, département du Lot (PK 867,800) et le barrage de Fumel, département du Lot-et-Garonne (PK 78,400). Et Le Lot en aval de la chaussée de Touzac (PK 88,700) et en amont de la chaussée d'Escambous (PK 110,00)⁵

Lacs d'Aquitaine et des Landes :

- la retenue du barrage du Chastang sur la Dordogne (Corrèze) ;
- le lac d'Hourtin et de Carcans (Gironde) ;
- le lac de Lacanau (Gironde) ;
- le lac de Cazaux et de Sanguinet (Gironde et Landes) ;
- le lac de Biscarrosse et de Parentis (Landes) ;

Lacs des Alpes et du Jura :

- le lac Léman ;
- le lac d'Annecy ;
- le lac du Bourget ;
- le lac de Chaillexon (saut du Doubs à Villers-le-Lac) ;
- le lac de Serre-Ponçon ;

Bassin de la Bretagne et des Pays de la Loire :

- la Loire, du PK 169,200, commune de Germigny-sur-Loire dans le département de la Nièvre sur la rivedroite et commune de Jouet-sur-l'Aubois dans le département du Cher sur la rive gauche, à la limite transversale de la mer ;
- le Lac de Guerlédan.

Bassin du Rhône :

- le Rhône sur tout son cours, de la frontière suisse à l'embouchure de la mer, à l'exception du Petit-Rhône.

Bassin de la Seine :

- la Seine entre le pont Jeanne-d'Arc à Rouen (PK 242,4) et la limite transversale de la mer ;
- la Basse-Seine du pont Jeanne-d'Arc à Rouen (PK 242,4) à l'écluse d'Amfreville (PK 202) ;
- la Seine dans sa traversée de Paris entre le pont aval du boulevard périphérique et le débouché du port de l'Arsenal.

Bassins de Lorraine et d'Alsace ;

- l'Île Canalise entre la terrasse panoramique et le pont Saint-Guillaume ;
- le Rhin.

Attention toutefois car la faible motorisation de Lullaby ne lui permet pas de naviguer sur de forts courants !

- Conditions Générales de Vente -

Lullaby, SARL au capital de 1000€, immatriculée au RCS Auxerre 851 771 519
17b rue Bernard Liège, 89600 Vergigny

ARTICLE 1 – ANNULATION, REPORT, REMBOURSEMENT et RÉSILIATION PAR LE LOCATAIRE

Aucune annulation ni remboursement ne peut être effectuée. Un report peut être envisagé s'il est planifié au moins un mois avant.

Un acompte de 30% est demandé à la réservation et n'est pas remboursable.

Article 2 – RÉSILIATION PAR LE LOUEUR

Au cas où, par suite d'une avarie, survenue pendant la location précédente, ou d'un empêchement quelconque indépendants de sa volonté, **Lullaby** ne pourrait donner la jouissance du bateau à la date convenue, il aura la pleine faculté de restituer les sommes versées sans que celui-ci puisse prétendre à des dommages ou intérêts.

Lullaby se garde la possibilité de résilier le contrat en cas de mauvaise météo ou de prévision météo dangereuse pour la sécurité de l'équipage.

Article 3 – ASSURANCE DU BATEAU ET FRANCHISE

Le bateau est assuré auprès d'April Marine, notamment pour les dommages accidentels, le recours des tiers du fait du bateau, la pollution accidentelle ; en cas de sinistre, le conducteur reste responsable pécuniairement à concurrence du montant de la caution, sauf déchéance ou exclusions ci-après où il reste redevable de la réparation totale des préjudices. Les amendes et sanctions pénales sont toujours exclues des garanties d'assurance. Le conducteur et toutes personnes à bord, leurs effets personnels ainsi que leur propre responsabilité civile ne sont pas couverts par cette assurance ; le conducteur et son équipage doivent contracter des assurances individuelles à leur bénéfice et à leurs frais pour couvrir ces risques. La casse ou la perte de matériels et/ou équipements, le mauvais entretien du bateau, ne sont pas couverts par cette assurance.

Exclusions :

Les dommages, pertes, recours de tiers et dépenses résultant de faute intentionnelle ou inexcusable, manquement délibéré aux règles de sécurité ou de navigation, violation des arrêts ou restrictions de navigation, remorquage, faits de tout membre de l'équipage à terre, utilisation délictueuse du bateau, ses équipements, conduite en état d'ivresse, sous l'emprise de produits stupéfiants ou substances, même médicamenteuses, affectant la conscience ou la capacité à réagir, utilisation du bateau à d'autres fins que sa destination d'agrément personnel, dépassement du nombre de passagers autorisé par le loueur, navigation hors des zones autorisées, déclarations mensongères, ainsi que tous actes malveillants commis avec la complicité de toute personne embarquée.

Article 4 – CAUTION

La caution devra être déposée le jour du départ avant l'embarquement et sera restituée à la fin de la croisière si le bateau et tout son armement sont ramenés dans le même état que lors de la prise du bateau avant la location, aux heures et lieux convenus, que le bateau n'a ni subi ni causé à un tiers de dommage, que toutes les sommes dues au titre de la croisière ou services sont effectivement encaissées. Ce dépôt garantit le paiement des frais occasionnés par le locataire du bateau (le client) : les dommages accidentels causés ou subis par le bateau, ses équipements, la casse ou perte de matériels ou équipements, le mauvais entretien du bateau et ses équipements durant la croisière, l'abandon ou le retour tardif du bateau.

